

**Conférence générale**31^e session
Projet de résolution**Генеральная конференция**31-я сессия
Проект резолюции

dr

Paris 2001

General Conference31st session
Draft resolution**المؤتمر العام**الدورة الحادية والثلاثون
مشروعات القرارات**Conferencia General**31^a reunión
Proyecto de resolución**大会**第三十一届会议
决议草案31 C/DR.2*
(COM.II et IV)
26 septembre 2001
Original français**Point 6.1 de l'ordre du jour provisoire****Amendement au Projet de programme et de budget pour 2002-2003 (31 C/5)**

présenté par le MALI

appuyé par le BURKINA FASO et le BENIN

Titre II.A - Grands programmes, projets relatifs aux thèmes transversaux

Grands programmes :	I	Education
	IV	Culture
Programmes :	I.2	Edifier des sociétés du savoir par une éducation de qualité et la rénovation des systèmes éducatifs
	IV.2	Protéger la diversité culturelle et promouvoir le pluralisme culturel et le dialogue immatériel
Sous-programmes :	I.2.1	Vers une nouvelle approche de l'éducation de qualité
	IV.2.1	Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel matériel et immatériel
Résolution (31 C/5, par. n°) :	01210, 04210	
Incidence budgétaire proposée par l'auteur :	1.000.000 dollars des Etats-Unis	
Source de financement proposée par l'auteur :	Programme ordinaire, ressources extrabudgétaires	

* Les observations du Directeur général sur ce projet de résolution, qui est parvenu au Secrétariat le 8 août 2001, seront publiées dans le document 31 C/8 (COM.II et IV).

Modification, suppression ou ajout proposé :

Considérant le rôle et la contribution des langues africaines dans l'éducation,

Considérant l'engagement pris par la communauté internationale en faveur de l'EPT exprimé dans le Cadre d'action de Dakar,

Considérant la Décennie africaine de l'éducation 1997-2006,

Considérant la décision prise par les chefs d'Etat lors du 37e Sommet de l'OUA tenu à Lusaka de créer l'Académie africaine des langues et de soutenir son action,

Consciente de la nécessité de promouvoir les langues africaines en vue de leur utilisation dans tous les domaines du développement,

Consciente de la place de l'enseignement des langues africaines dans l'amélioration de la qualité de l'éducation,

Se réjouissant des expériences novatrices d'utilisation des langues africaines dans l'éducation en général et l'éducation de base en particulier,

Remercie les Etats membres et l'UNESCO pour l'intérêt et l'appui qu'ils ont accordés à l'initiative de création de l'Académie dès sa conception ;

Invite les Etats membres à contribuer techniquement et matériellement au fonctionnement de l'Académie et aux recherches linguistiques et autres activités de l'Académie ;

Invite le Directeur général de l'UNESCO à incorporer les conclusions de la consultation africaine pour la validation du projet d'Académie africaine des langues dans la Stratégie à moyen terme 2002-2007 de l'Organisation et à allouer des ressources humaines et financières nécessaires à la mise en oeuvre des activités de l'Académie, à partir du 31 C/5 ;

Décide d'allouer un montant de 1.000.000 dollars des Etats-Unis pour ce projet au titre du biennium 2002-2003, à la fois sur les ressources ordinaires des grands programmes I et IV et des ressources extrabudgétaires.

Note explicative

Face à une volonté politique manifestée à plusieurs reprises au niveau continental de valoriser les langues africaines, le Mali a estimé nécessaire de proposer un instrument de mise en oeuvre de cette volonté : l'Académie africaine des langues.

Organisation panafricaine, l'Académie africaine des langues est une institution scientifique qui met ses ressources, ses compétences et son expertise au service des Etats, des institutions et organismes privés, des organisations de la société civile et des associations culturelles et professionnelles en vue de la réalisation des objectifs suivants :

- la promotion d'une culture scientifique et démocratique par l'usage des langues africaines, en partenariat avec d'autres langues, comme moyen d'éducation, de formation, d'information, de sensibilisation, de mobilisation et de gestion du pouvoir ;
- le renforcement de la coopération linguistique entre les Etats ;

- la promotion des langues africaines en général et en particulier des langues transfrontalières véhiculaires ;
- la promotion internationale des langues africaines ;
- l'intégration africaine en tant qu'instrument de compréhension mutuelle, de paix et de prévention des conflits.

Ce projet de résolution concrétisera l'intérêt que l'UNESCO accorde à la création de l'Académie africaine des langues.

- 1 RWANDA : *MATHIEU ELIPAZI*
SB Commission Nationale
- 2 Guinée Equatoriale *Commission Nacional para la Unesco*
- 3 *Jucas Mbenga* ~~_____~~
- 4 Côte d'Ivoire n. 4100-4100 *yy*
- 5 SENEGAL *AASSIE HAME*
- 6 HAÏTI *_____*
- 7 Congo Brazzaville *_____*
8. R. D. Congo *Prof. KUTUBISA B. KOUTA*
Min. Education Nationale
9. Rep. Gabon *MBA. OBADE*
Min. Education Nationale
Secr. Gen. du Gouvernement
10. Chine *X. Zhang*
- 11 Madagascar *_____*
Directeur de l'Alphabétisation et de l'Education des Adultes
- 12 ~~Madagascar~~ *_____*
Prof. TAPPE GORE (ENS)
- 13 République de Côte d'Ivoire *NEBOU*
Conseiller technique (Education Nationale)

14. Turoybat SAID OMTC Coolors -
Shurru

S.F.M Pham Sanh Chau VIETNAM Shurru

Dr Miguel Barret CUBA

DR KOSLANINGA ABIL RCA

Shurru
Shurru

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

ACALAN Collection

2001

Amendement au Projet de programme et de budget pour 2002-2003 (31 C/5) présenté par le MALI appuyé par le Burkina Faso et le Benin

UNESCO

UNESCO

<http://archives.au.int/handle/123456789/1554>

Downloaded from African Union Common Repository